

COMPTE-RENDU

Task Force MSSanté

Atelier technique #4

Réunion du 11/03/2022

Statut : Validé | Classification : Publique | Version : v0



1. OBJET DU COMPTE-RENDU

Objet	TF MSSanté – Atelier technique #4
Date	11 mars 2022
Organisateur ¹	Mathieu SLOSAR
Type de réunion	Atelier
Rédacteur ²	Samy ABDICHE

Documents de référence

- Support de présentation «MSS_TF_MSS_Atelier_4_20220311»

2. INTERVENANTS

Nom	Prénom	Entité	Fonction
BRIS	Edouard	ANS	Régulation espace de confiance
GUEYE	Mike	ANS	Régulation espace de confiance
SLOSAR ¹	Mathieu	ANS	Responsable de produit MSSanté
DANGIN	Bastien	Capgemini	Architecte solution en appui aux équipes techniques MSSanté de l'ANS

¹ Personne à l'origine de la réunion (qui en assure l'animation).

² Personne en charge de la rédaction du compte rendu de la réunion

3. COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Les points abordés durant le troisième atelier étaient les suivants :

- I. Introduction
 - Ref#1 : Etat des concertations des exigences
- II. API LPS
 - Protocole d'authentification pour transmettre l'Access Token
 - Moyen de test et de contrôle mis à disposition
- III. Focus sur certaines exigences ou principes
 - Principes de contrôle / audit des opérateurs
 - Evolution des modalités d'intégration à l'espace de confiance
 - Qualité des BAL publiées dans l'annuaire
- IV. Conclusion & prochaines étapes
 - Modalités de concertation publique

L'objet de ce CR n'est pas de reprendre l'exhaustivité des éléments partagés par les intervenants lors de l'atelier, mais de revenir sur les éléments structurants remontés par les participants via les questions partagées en séance.

III. Restitution	Auteur/Emetteur :	Date de la réunion :
	Samy ABDICHE / Capgemini Invent	11/03/22

III. Relevé d'Informations, de Décisions et d'Actions (RIDA)				
#	Nature	Objet	Question / Remarque	Réponse
1	I	API LPS - Impacts du choix d'IMAP	<p>Un opérateur indique que l'introduction d'IMAP nécessite de statuer la durée de rétention des messages.</p> <p>Si aucune exigence n'est défini le cout induit sur l'architecture technique des opérateurs, qui ne proposait pas la conservation des messages sur le serveur de messagerie, pourrait être significative. Le financement Segur ne prévoit pas de couvrir ce centre de cout.</p>	ANS : Une règle portant sur la suppression des BAL inactive est prévue dans le référentiel. De plus, comme le rappel des CGU imposées aux opérateurs, les éditeurs et les utilisateurs ne doivent pas se servir des BAL MSSanté comme d'espace de stockage dans la durée. Les LPS ont vacation à supprimer de la BAL les messages traités
2	A	API LPS - Contenu/scope Accesstoken	<p>Le fait d'utiliser le protocole OAuth en se basant sur un jeton OIDC n'est-il pas un souci dans le cadre de la récupération des informations d'identification de l'utilisateur dans le jeton ? Aujourd'hui, PSC n'utilise pas les scopes dans l'accessToken par commodité, ce ne sera pas toujours forcément le cas.</p> <p>Va-t-on toujours disposer des informations qui permettront de valider l'identité de l'utilisateur au travers de l'accessToken ?</p>	ANS : Question soumise aux équipes PSC.
3	I	Interface Opérateur – Application de test et de contrôle opérateurs	Quelle est la nature des tests de sécurité réalisés ? Validité des jetons, vérification des certificats ?	ANS : Il s'agit de tests TLS et tests portant sur la validité de l'accessToken reçu

4	I	Contrat – Principes de contrôle / audit des opérateurs	Est-il possible d'avoir l'ensemble des cas d'usages pour les LPS pouvant être réalisés sur l'espace de confiance de test, notamment l'envoi au patient (ce qui ne semble pas possible à l'heure actuelle).	ANS : Les modalités de tests présentés ici portent sur les opérateurs. Celles portant sur les éditeurs seront décrites dans le cadre de la vague 2 Ségur. Il faudra aussi que les échanges de documents type puissent être pris en compte, ainsi que les échanges avec MES.
5	I	Contrat – Principes de contrôle / audit des opérateurs	Est-ce que l'application de test inclut dans la validation pour les opérateurs, une validation des headers de remontée des usages ?	ANS : cela n'est pas encore prévu dans la première version de l'outil. C'est une évolution intéressante à considérer
6	I	Contrat – Principes de contrôle / audit des opérateurs	Il est bien question d'éditeur de proxy, ce qui couvre aussi ceux qui offrent des services MSSante intégrés (pas de proxy tiers, mais une intégration à l'espace de confiance directe).	ANS : C'est bien le cas.
7	I	Contrat : nouvelles modalités de contrôles / sanctions	Pour les opérateurs utilisant un proxy, le délai est le même que pour les opérateurs éditeurs de proxy ? Cela implique que l'opérateur éditeur de proxy doit se rendre conforme avant la fin du délai pour laisser le temps à son client de lui-même être conforme dans le délai.	ANS : Oui, effectivement.
8	I	Contrat : nouvelles modalités de contrôles / sanctions	Il est difficile d'appréhender la différence entre une non-conformité bloquante et une non-conformité majeure. Comment sont-elles qualifiées ? A combien de non-conformité d'un type ou d'un autre serons-nous considérés non conforme ?	ANS : le travail d'identification des différents niveaux de non-conformité est en cours. Celles-ci seront définies dans la documentation des tests.
9	I	Qualité des BAL présentes dans l'annuaire	Quel serait la durée de mise à niveau ?	ANS : sur la durée des tests, 6 mois semble être le délai raisonnable pour la mise à niveau. Un délai plus long peut être envisagé en dehors du cadre Ségur.
10	A	Qualité des BAL présentes dans l'annuaire	Est-ce que les réflexions sur des exigences de performance/disponibilité pour être conforme, ont avancé ?	ANS : Il y a une réflexion en cours sur les exigences de performance. L'ANS fera une proposition de réponse sur ce point.

11	I	Qualité des BAL présentes dans l'annuaire	Sur l'exigence MSS 17 : est-ce qu'une BAL existante mais dépubliée est considérée comme "ouverte" ?	ANS : Une BAL dépubliée de l'annuaire est entièrement fonctionnelle, excepté qu'elle n'est pas affichée dans l'annuaire sur la fiche du professionnel ou de la structure.
12	I	Qualité des BAL présentes dans l'annuaire	Sur l'exigence MSS 19 : comment se passe le processus d'information (à cadrer dans les exigences ?). Faut-il informer l'utilisateur de la dépublication et par quel moyen ?	ANS : l'opérateur doit informer l'utilisateur par tout moyen.
13	I	Conclusion	Quelles étapes à venir pour le Ref #2 ?	ANS : les travaux pour le REF#2 débutent au courant du mois 'avril. Des outils de test de l'API LPS seront aussi proposés aux éditeurs